

Atelier : Gouvernance économique (Mr TOLLET°)

Très rapidement, je ferai une très courte présentation du concept à propos duquel il y a eu un échange de vues dans l'atelier et ensuite, Monsieur Luc DENAYER fera effectivement le rapport qui relatera les principales opinions émises au cours de l'atelier.

Tout d'abord, là où il y a eu semble-t-il convergence c'est de se mettre un peu d'accord sur le concept de gouvernance elle-même, à savoir que c'est une manière de procéder, une capacité de s'organiser collectivement pour exploiter les liens utiles entre les principales composantes d'une organisation humaine en vue d'atteindre un but précis clairement négocié et partagé.

Ce qui veut dire que le gouvernement politique d'un pays est un mécanisme de gouvernance mais la gouvernance n'est évidemment pas le gouvernement. Peut-être qu'un jour, à l'idéal, les deux pourraient se rejoindre, mais c'est vraiment sans doute lointain et idéal. Ce qui veut dire que l'Union européenne bien entendu fait de plus en plus appel à cette référence, à sa capacité de gouvernance en élançant les principes essentiels qui doivent y présider ; là aussi, je pense qu'il y avait convergence. C'est l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence. Dans ce contexte, comment alors moduler, définir un peu de manière plus claire et de cerner le concept de gouvernance économique elle-même ? On pourrait dire alors que cette gouvernance économique serait la combinaison de tous les leviers qui concourent à élargir et à renforcer les fondements économiques et sociaux du modèle social européen, associant à la fois l'efficacité, la cohésion sociale et sa qualité de vie. Se faisant, je me suis permis d'ailleurs devant l'auditoire de dénoncer le fait que sur cette base là cette gouvernance devait tout de même être soumise à un certain nombre de critères, de critères qui permettraient sa consistance et sa durabilité. Le premier c'est que cette forme de gouvernance telle qu'exprimée devrait être continue dans le temps. Elle devrait être également modulée dans l'espace compte tenu de la diversité des territoires, elle devrait être également et ceci est essentiel (ça a été d'ailleurs exprimé tout à l'heure dans l'atelier sur les valeurs européennes), elle devrait être diversifiée aussi selon les modèles sociaux institutionnels, compte tenu de leur diversité et l'attachement des peuples à l'égard de la diversité de ces modèles. De même, cette gouvernance doit consacrer très clairement et très efficacement le partage de toutes les formes de responsabilités et enfin, ce qui est un critère également absolu c'est que cette gouvernance doit être démocratiquement contrôlée à tous les plans et sous tous ses aspects. Ce qui veut dire qu'en toile de fond, il s'agit en fait de rejeter un modèle unique un peu réducteur, mais d'adopter sur le fond des modalités de fonctionnement qui intègrent toutes les formes de diversités multiples et variées de notre Europe. Et enfin, dernière conclusion, mais très générale, et cela c'est plutôt une adresse vers les membres de la convention, et principalement notre Vice-Président, c'est de dire que très clairement dans l'atelier s'est exprimée une chose : c'est une demande de renforcement et de clarification de la gouvernance économique en équilibre avec une certaine forme de gouvernance sociale, et de quitter -ce que d'ailleurs joliment un membre a appelé- les catalogues des « tu ne feras pas et les orientations exhortatives », c'est-à-dire « tu ne feras pas les 3%, tu ne pourras pas te soumettre à telle norme, tu devras respecter tes chiffres d'inflation » et de quitter les exhortations des grandes orientations pour aller vers quelque chose, sans doute, de plus clair, de plus responsable et de plus efficace. Et pourquoi pas, ce double renforcement pourrait -par exemple- s'inscrire de manière adéquate bien entendu dans le traité constitutionnel.

Je cède immédiatement la parole à Luc DENAYER pour les différents reflets des opinions dans l'atelier.